

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 9 DÉCEMBRE 1797.

De Constantinople, le 1er Novembre.

Le Reïss-Effendi eut dernièrement une conférence avec M. de Kotchabei, ambassadeur de Russie. Suivant ce qu'on assure, la Porte Ottomane desiroit avoir quelques informations officielles sur les conditions de la paix récemment concue entre la Russie et la Perse. Les déclarations que M. de Kotchabey a faites à ce sujet, ont été, dit-on, très satisfaisantes pour la Porte. Le général Tamara, qui doit succéder à ce ministre, est attendu incessamment de Jassy.

L'esprit de liberté continue de faire des progrès parmi les Grecs sujets de la Porte. L'on attribue aussi au mécontentement qui règne parmi certaines classes, les fréquens incendies qui ont lieu dans cette capitale.

Suite de Londres, du 26 Novembre.

La négociation entamée par le marquis de Pombal pour une paix séparée avec l'Espagne, se continue avec le meilleur succès. L'on assure aussi que la cour de Portugal persiste à ne pas vouloir séparer sa cause de celle de l'Angleterre. Il va être formé, dit on, à Lisbonne, une garde du Roi, composée d'émigrés français.

L'on a trouvé une grande quantité d'armes cachées sur deux vaisseaux hollandais pris dans le combat du 11 Octobre; ce qui fait présumer que la flotte hollandaise étoit destinée à tenter un débarquement en Irlande.

L'on a découvert à Curacao, possession espagnole du sud de l'Amérique, un complot tendant à opérer une révolution. Plusieurs personnes ont été arrêtées. — Le 16 Septembre, il y a eu un tremblement de terre à la Jamaïque.

On a publié, ces jours derniers, l'état des actions hypothéquées de la banque de Vienne, déposées dans la

banque d'Angleterre, provenant des emprunts de l'Empereur. Une boîte de fer blanc fut déposée à la banque d'Angleterre le 26 Septembre 1794, par MM. Boyd, Benfield & comp, scellée par eux & un notaire public. Ce dernier a certifié que la boîte contient 25 obligations hypothéquées de la banque de Vienne; le montant de chacune de ces obligations est de 1,600,000 florins; ce qui fait en tout 40 millions de florins, évalués à 4 millions de liv. st. 20. Une autre boîte de fer blanc fut déposée en 1795 par MM. Boyd, Benfield & comp.: un notaire public a certifié à la banque, qu'elle contient 20 obligations hypothéquées de 1,000,000 florins chacune, & une de 1,333,333 florins 20 kr.; faisant en tout 21,333,333 flor. & 20 kr., évalués 2,133,333 liv. sterl. 6 s. 8 d.

Les 3 pour cent consolidés sont à 49½.

De Trieste, le 24 Novembre.

Nous venons d'être informés que les troupes impériales entreront aujourd'hui à Monfalcone. — Les troupes françaises de la division de Bernadotte qui étoient à Udine et dans les environs, se sont portées du côté de Cadoripo. Il n'est resté qu'une brigade commandée par le général Baragney-d'Hilliers. Le général Bernadotte a dû partir avant-hier pour Milan.

Depuis la paix définitive, le commerce est très florissant ici. Il arrive beaucoup de navires du Levant.

Suite de Milan, du 27 Novembre.

L'on vient de publier les pièces relatives au différend qui s'est élevé entre la cour de Rome et la république Cisalpine. En voici la substance et le résultat:

„Le citoyen Testi, ministre des affaires étrangères, informa par une lettre du 15 Juillet, le cardinal Doria, secrétaire d'Etat, de l'acte solennel par lequel la république Cisalpine avoit été reconnue et proclamée, et le Directoire exécutif installé, afin que Son Em. en fit part au Pape, et qu'en conséquence il se formât

entre les deux Etats des relations tendantes à établir et maintenir la bonne intelligence.

„Le cardinal Doria répondit le 5 Août par une lettre insignifiante, adressée particulièrement au ministre Testi, et dans laquelle ni la République ni le Directoire n'étoient nommés. Son Em. en éludant l'objet essentiel, se bornoit à dire, qu'ayant remis la lettre au Saint-Père, S. S. avoit témoigné qu'Elle étoit sensible aux attentions et aux expressions obligeantes avec lesquelles le citoyen Testi lui avoit manifesté ses sentimens.

„Le 12 du même mois, le ministre Testi écrivit au cardinal secrétaire d'Etat une nouvelle lettre, dans laquelle il lui annonçoit que le Directoire devoit nommer incessamment le ministre destiné à résider à Rome pour affermir davantage les liens d'une amitié loyale entre les deux gouvernemens, et pour l'avantage des intérêts politiques et religieux des Etats respectifs; qu'il se flattoit que le Saint-Père voudroit bien en faire de même envers la République Cisalpine.

„Le cardinal secrétaire d'Etat ne daigna pas répondre à cette lettre; mais il écrivit le 26 Août, au comte Gorioffi, envoyé de la cour de Rome près de Buonaparte, qu'il ne répondroit point à Testi, et feindroit de n'avoir pas reçu sa lettre, jusqu'à ce qu'il fût informé de la conduite que tiendroient les autres puissances avec la nouvelle République, d'autant plus que le Pape ne devoit pas être le premier à reconnoître les changemens qui se faisoient en Europe; que d'un autre côté, il avoit appris que le chevalier Priocca avoit écrit au général Buonaparte d'une manière qui sembleroit faire croire que la cour de Sardaigne étoit disposée à reconnoître la nouvelle République; qu'il prioit le comte Gorioffi de lui mander si cette cour avoit fait quelque autre démarche, et si surtout elle avoit consenti à recevoir un ministre des nouveaux républicains et à leur en envoyer un; de l'informer aussi si les cours de Florence et de Parme avoient fait la même chose, quoique toutesfois la position de la cour de Rome fût bien différente de celle de ces cours.

„Le 14 Novembre, le Directoire exécutif exposa aux comités réunis que la République Cisalpine avoit été reconnue par la République française, par l'Empereur, la Hollande, le corps helvétique, le Grand-Duc de Toscane, le Duc de Parme, la République Ligurienne et le Roi de Sardaigne; mais que la cour de Rome, malgré des insinuations amicales, égales à celles employées envers les autres puissances, n'avoit pas voulu entrer en relation avec la

République Cisalpine, et avoit constamment refusé depuis cinq mois de reconnoître son existence; qu'en conséquence il croyoit qu'il étoit urgent de prendre une résolution à ce sujet.

„Le 15, les comités réunis, à la suite d'une motion très forte d'un de leurs membres, décrétèrent, que si le souverain de Rome, Pie VI, ne reconnoissoit pas dans la forme la plus authentique, légale & solennelle, la République Cisalpine, dans le terme de huit jours après la réception de la présente déclaration; il s'entendrait que la guerre lui est déclarée ipso facto, et que le Directoire exécutif seroit autorisé à faire toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

„En conséquence de ce décret, le Directoire arrêta dans le même jour, qu'il en seroit envoyé copie au cardinal secrétaire d'état, avec une lettre du ministre des affaires étrangères dans laquelle ce dernier lui notifieroit, que si dans le terme désigné, l'on ne recevoit point une réponse catégorique, la guerre seroit censée déclarée; que toute communication entre la République Cisalpine & les états du Pape cesseroit d'avoir lieu, & que le séquestre seroit mis sur tous les biens que les sujets du Pape pouvoient avoir sur le territoire de la République.

C'est d'après toutes ces résolutions que l'on a fait passer des troupes sur les frontières des états de l'église, pour agir hostilement en cas de refus. L'on doute que la cour de Rome veuille courir les risques d'une guerre; et l'on s'attend à recevoir bientôt la nouvelle de son adhésion à la demande du gouvernement Cisalpin.

La prise de possession de la partie du territoire Parmesan, située à la rive gauche du Pô. (Voyez note No 330.), a été précédée d'un manifeste, publié par le citoyen Pino, chef de la seconde légion Cisalpine. On y justifie cette démarche, en alléguant que la réunion de ce territoire à la République Cisalpine, a été sollicitée par les habitans même; que la cession qui en fut faite dans le tems au duc de Parme, avoit été contraire au droit des gens; que conséquemment il n'en jouissoit pas légitimement. En conséquence, le citoyen Pino fit enlever les armes du duc, et destituer tous les employés de ce prince; il ordonna aux habitans de porter la cocarde tricolore et de dénoncer tous les effets appartenans au duc. Le pays a été soumis à l'administration centrale de l'ancien Pô, résidente à Cremona. (Ce n'est donc point de gré à gré que cette réunion a eu lieu, comme l'avoient dit quelques Gazettes.)

L'on apprend de Turin, que S. A. S. la Princesse Marie Albertine de Saxe, épouse du Prince de Carignan, est arrivée heureusement le 20 dans cette ville.

Suivant les lettres de Toulon, on est occupé à désarmer dans ce port, afin d'employer les matelots sur l'Océan, pour les expéditions projetées contre l'Angleterre.

Suite de Paris, du 1er Décembre.

Le Rédacteur relève aujourd'hui cette assertion de son confrère : que le pouvoir dictatorial est maintenant mêlé de pouvoir dictatorial ; mais il le fait d'une manière fraternelle et avec les ménagemens qu'exige la presque officialité du Conservateur ; selon lui, ces expressions ne sont qu'un jeu de mots irréfléchi. Quelle modération (s'écrie le rédacteur d'un journal qui a été enveloppé dans la proscription de Fructidor) ! Ah ! si c'étoit nous, nous n'en ferions pas quittes pour indiquer le banquier de Pitt qui auroit payé cet article !

C'est l'archevêque de Burgos, Don Ramo d'Arce, qui a été nommé à la place du grand-inquisiteur d'Espagne. On vante sa philosophie et ses lumières.

Deux suicides en un jour ! Avant-hier, le ci devant marquis de Cavel s'est tiré un coup de pistolet au cœur, après avoir fait son testament. Le citoyen Petit, employé à la trésorerie nationale, s'est brûlé la cervelle.

Le citoyen Moraud, juge de paix de la division Poissonnière, vient d'être mis en état d'arrestation. Il est prévenu d'avoir, dans les fonctions, et même à son audience, dit qu'il n'y avait aucune sùreté dans l'acquisition des domaines nationaux ; qu'il faudroit en payer dix fois la valeur avant de s'en être propriétaire, & que les actes de ces sortes d'acquisitions étoient des arrêts de mort contre les acquéreurs . . .

Le bureau central a publié un arrêté pour faire empêcher, les jours des fêtes nationales et décadi, les étalages en échoppes ou étaux mobiles, autres que ceux des comestibles. Les charpentiers ou maçons, travaillant dans les rues par permission, ne pourront non plus y travailler lesdits jours.

On écrit de Calais, que le 26 Novembre, la mer étoit furieuse et couverte de débris ; six vaisseaux marchands, que l'on croit anglois, ont péri sur les bancs de sable appelés *Sands*, qui se trouvent à quelque distance de Douvres. On croit qu'un corsaire de Boulogne a eu le même sort. Ce même jour, un bâtiment chargé de provisions, est venu échouer auprès du port de Calais. Heureusement, l'équipage a été sauvé.

Le Rédacteur de la Gazette Nationale, en annonçant le camp portatif et la mongolfière que Thilorier propose pour transporter une armée en

Angleterre, assure qu'il a pris des renseignemens, et qu'il en résulte que le citoyen Thilorier n'est pas directement fou.

On a arrêté une compagnie qui se présentoit comme fournisseur de biens nationaux pour 36 millions. On assure que quelques-uns des sociétaires attendoient après le produit de la vente pour se procurer des habits.

Un procès curieux est soumis au tribunal civil de Paris. L'héritière de la ci-devant Marquise de Pompadour demande à être relevée d'un jugement qui la condamne à payer à Latude une somme de 40,000 livres, pour indemniser cet infortuné vieillard d'une captivité de 25 ans dans les cachots de la Bastille et autres prisons d'état.

Le journal des *Hommes Libres* persiste à assurer que les députés Bernois ont quitté Paris par ordre exprès du Directoire. Leur mission, ajoute cette feuille, dont le prétexte avoué étoit de négocier avec le Directoire, relativement à M. Wickham, avoit un autre but, celui de faire fonctionner à Paris l'épouvantable régime oligarchique qui pèse sur le bon peuple de la Suisse.

Si nous avons beaucoup gagné du côté des lumières (dit la ci devant *Quotidienne*) nous avons beaucoup perdu sous le rapport de la galanterie. Entraînés dans le tourbillon des événemens, les hommes négligent la société des femmes ; ils ont même cessé d'avoir pour elles ces égards respectueux qu'ils leur témoignaient autrefois, & ils ont remplacé la politesse par l'impertinence. C'est à ce défaut que sont plus particulièrement sujets les *Lorgneurs*. Renonçant par mode, à l'usage de leurs yeux, ils employent le secours du verre pour regarder tour à tour toutes les femmes ; ils ne veulent pas tant les voir qu'en être remarqués, & plusieurs d'entre eux se croient très bien dans l'esprit de celle à qui ils ont accordé les honneurs de la lorgnette. Si cet usage est ridicule au spectacle, il est insupportable aux promenades, où tous les aveugles du bon ton, armés d'une lunette impudente, fixent insolemment les femmes qui passent, & se moquent de celles qui sont passées.

—Malgré l'éloquence avec laquelle plusieurs membres ont combattu la résolution contre les ex-nobles, elle a été approuvée par les Anciens dans la séance du 29.

De Hambourg, le 1er Décembre.

Suivant les lettres de Stockholm du 21, il y est arrivé le 19 un courrier de Petersbourg avec des dépêches très importantes, et une lettre des plus amicales de l'Empereur à S. M. Suédoise.

La cour de Danemarck a nommé député au congrès de Rastadt, pour le duché de Holstein, M. le conseiller-privé de Dieden, ministre plénipotentiaire près la diète générale de l'Empire. M. le professeur d'Eggers s'y rendra également comme conseiller de légation, & M. d'Ebén comme secrétaire.

De Cologne, le 5 Décembre.

Le cit. Radler, chargé de l'organisation nouvelle des pays conquis, est arrivé aujourd'hui ici. Hier, le magistrat de Cologne a prêté serment de fidélité à la République française entre les mains du commissaire français Rhetel. Les tribunaux et tous les fonctionnaires publics devront remplir la même formalité aujourd'hui.

De Rastadt, le 6 Décembre.

Les membres de la députation de l'Empire se sont rendus aujourd'hui chez Son Exc. M. le comte de Metternich, pour le féliciter sur son arrivée. Les plénipotentiaires français, Treillard et Bonniers, ont également fait une visite au ministre plénipotentiaire de S. M. Impériale.

La légation de Prusse sera plus nombreuse qu'elle ne devoit l'être primitivement. Outre M. le baron de Jacobi, le seul ministre qui fût nommé, S. M. Prussienne vient de donner ordre à M. le comte de Goertz, ambassadeur près la diète générale de l'Empire, ainsi qu'à M. de Dohm, de se rendre promptement ici. M. de Goertz est nommé premier plénipotentiaire, M. de Jacobi le second, et M. de Dohm le troisième. Ces ministres sont attendus pour les premiers jours de la semaine prochaine. Ils seront accompagnés de Mrs. de Bernstorff et de Finckenstein.

De Manheim, le 7 Décembre.

M. le général comte de Meerfeldt est reparti hier d'ici pour Rastadt. — Les troupes autrichiennes qui se trouvoient sur la rive gauche du Rhin ont reçu ordre de repasser ce fleuve. Le Lazareth a quitté aujourd'hui notre ville. La garnison suivra, à ce qu'on assure, dans peu de jours, pour faire place aux troupes Palatines. Toute l'armée impériale se retire vers les frontières de l'Autriche. Il ne restera

sur le Rhin et dans les places, que des troupes d'Empire qui seront sous les ordres de M. le lieutenant-général de Staader jusqu'à la conclusion de la paix qui va le négocier à Rastadt.

Des-Borcs du Mein, le 8 Décembre.

Une lettre de Berlin, insérée dans un papier public, contient les détails suivans:

„Il n'y a ici qu'une voix unanime sur les excellentes qualités tant de l'esprit que du cœur de notre jeune monarque. S. M. a nommé M. Mangken premier conseiller du cabinet; il est seul rapporteur. Il a la permission de se choisir deux secrétaires. Les aides-de-camp sont Mrs. de Zastrow, Rotteritz et Jachau. Le premier jour de son avènement au trône, le Roi s'étant placé à table, M. Jachau ne parut pas.

„Où est Jachau? demanda le monarque: — Sire, il n'a pas osé se présenter, attendu qu'il n'est que capitaine. — *Je ne suis pas devenu un autre homme, répliqua le Roi, et tout reste sur l'ancien pied; Jachau dîne avec moi, comme de coutume.*“ Sur la demande qu'on lui fit, si la Reine n'auroit pas une cour et une table à part, le monarque répondit: „*Mon épouse et moi n'avons qu'un même intérêt; nous ne nous séparons en rien; par conséquent nous mangeons à la même table.*“ — Le Roi le promène à pied avec la Reine dans le parc, comme ci-devant. Il a remis l'inauguration pour la Prusse jusqu'au printemps, pour ne pas incommoder dans la saison actuelle les paysans qui doivent fournir les chevaux d'ordonnance. Le monarque ne se pressera pas de faire des changemens. Il est trop juste et trop sage pour rien entreprendre avec précipitation. Il a promis la protection spéciale à la bourgeoisie, et de donner son attention particulière au clergé, et surtout aux instituteurs et collèges publics, en ajoutant: „*Mrs. laissez moi du repos, je dois d'abord examiner ce que je puis faire avec utilité.*“

* * * L'on souscrit chez M. M. les frères Beshmann de cette ville, pour participer à un Emprunt combiné avec une Loterie, pour Sa Majesté Impériale & Royale, & l'on en distribue chez eux le plan.

* * * Les sousignés prennent des souscriptions, ou des mises pour l'Emprunt, en forme de loterie de la Banque de la ville de Vienne, daté du 1^{er} Janvier 1798, dont ils distribuent gratis le plan détaillé.

Franzfort le 2 Décembre 1797.

Jacob Frédéric Gontard et fils.

* * * Le Sieur Carnelli, chirurgien dentiste, qui pendant 25 ans a exercé son art en France, y étant pensionné par le prince de Marsan & les Etats de Provence, agrégé à différens collèges de chirurgie, à l'université Royale de chirurgie à Turin, approuvé par l'université de médecins de Pavie & par la faculté Impériale de médecine à Vienne, connu par les gens de Paris, par divers ouvrages qu'il a publiés, est l'inventeur de l'Elixir Balsamique, dissolvant & antiscorbutique, déjà connu dans presque toute l'Europe, dont l'effet certain est de conserver les dents, de les raffermir, d'en prévenir la carie & d'en soulager les douleurs, d'empêcher le gonflement des gencives, d'en écarter le scorbut, guérir les ulcères, dissiper les fluxions & de rendre l'haleine douce.

L. du Sieur Carnelli a établi son domicile éternel à Vienne en Autriche, sur le Kohlmarkt, vis-à-vis du Caffè Milani, dans la maison de M. le baron de Brandau, No. 1216.

Il tient aussi un traité imprimé sur les maladies des dents & la manière de les conserver, l'offrant gratis à chacun qui voudra se donner la peine de le chercher chez lui.

La bouteille de son Elixir se vend à 2 florins 20 kr.